

CARTHAGE
SALON INTERNATIONAL
DE LA CONSTRUCTION
ET DU BATIMENT

Du 26 Octobre
au 1^{er} Novembre 2020
au Parc des Expositions du Kram

**CAHIER DES
CHARGES TECHNIQUE**

Organisateur :



SOCIÉTÉ DES FOIRES
INTERNATIONALES
DE TUNIS
www.fkram.com.tn

Partenaires :



FÉDÉRATION NATIONALE DU
BÂTIMENT (FNB - UTICA)



CENTRE TECHNIQUE
DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION,
DE LA CÉRAMIQUE ET DU VERRE

www.wwww.carthage-expobatiment.com.tn



SOMMAIRE

Concept du Salon 'Carthage'04

Concept de construction du stand d'exposition05

Sectorisation du plan général06

Les conditions d'admission07

- I- Critères d'admission
- II- Contrat de location du stand
- III- Plan d'architecture du stand nu
- IV- Principes généraux d'exposition
- V- Agrément des professionnels constructeurs des stands
- VI- Montage des stands
- VII- Signalisation et élingage
- VIII- Nuisances sonores
- IX- Catalogue officiel des exposants
- X- Critères d'élimination

Planning de réalisation des stands d'exposition10

Informations pratiques11

CONCEPT DU SALON 'CARTHAGE'

Evènement biennal ouvert à l'international, le Salon CARTHAGE constitue l'univers des professionnels de la construction et du bâtiment.

Tout à la fois lieu de découverte en matière de nouveaux produits, de veille technologique, de marchés et de contacts d'affaires, le salon a pour objectifs de mettre en valeur l'innovation et la diversité des produits des IMCCV, de favoriser le partenariat et de promouvoir les exportations des produits et du savoir faire.

C'est aussi l'univers des métiers du bâtiment dans toute leur diversité et l'espace privilégié des concepteurs et des prescripteurs de toutes les spécialités.

CARTHAGE réunit 400 exposants des différentes branches d'activité dont 23% d'exposants étrangers.

L'offre du salon par branches d'activité :

- | | |
|--|---|
| ▶ Articles Sanitaires & Robinetterie | ▶ Quincaillerie du bâtiment et automatismes |
| ▶ Revêtements Sols & Murs | ▶ Matériels, équipements et produits pour le bâtiment |
| ▶ Menuiserie Aluminium et PVC | ▶ Marbre & Granit |
| ▶ Menuiserie en Bois, Fer et Acier | ▶ Pierre Taillée et Reconstituée |
| ▶ Chimie du bâtiment, Peinture & dérivés | ▶ Promotion Immobilière |
| ▶ Chauffage, Climatisation et Plomberie | ▶ Verrerie et miroiterie |
| ▶ Ciment, Plâtres & dérivés | ▶ Services |
| ▶ Electricité du bâtiment | |

L'aménagement de l'espace d'exposition obéit à des conditions strictes de sectorisation. Cette sectorisation, appuyée par une signalétique appropriée, permet aux visiteurs la facilitée d'identification et aux exposants une harmonie de l'exposition de leurs produits.

La Société des Foires Internationales de Tunis, organisateur du salon, œuvre à l'amélioration et au développement continu du salon, tant au niveau de son organisation et services que de la visibilité offerte aux visiteurs.

Dans son objectif continu de perfection, elle s'engage à poursuivre son parcours vers le développement qualitatif du salon professionnel.

Des efforts d'organisation sont déployés à chaque session.

Ces efforts s'identifient par 3 moyens:

- ▶ Une sélection et une sectorisation rigoureuse des produits exposés,
- ▶ Une communication performante alliant les moyens classiques et numériques,
- ▶ Une recherche de développement continue pour assurer une large ouverture sur le marché intérieur et soutenir les exportations du secteur des IMCCV par l'invitation des donneurs d'ordre étrangers afin de renforcer les relations d'affaires et d'initier des rencontres,

CONCEPT DE CONSTRUCTION DU STAND D'EXPOSITION:

Le choix de l'Architecte/Designer relève de la responsabilité de l'exposant.

Les stands d'exposition dans les manifestations commerciales nationales et internationales sont des projets parfaitement conçus et réalisés.

La conception et la réalisation d'un stand d'exposition est un travail de précision d'un projet élaboré et planifié individuellement et exclusivement.

Ce projet constitue un outil essentiel de la présentation des produits. C'est pourquoi, construire un stand d'exposition est un métier.

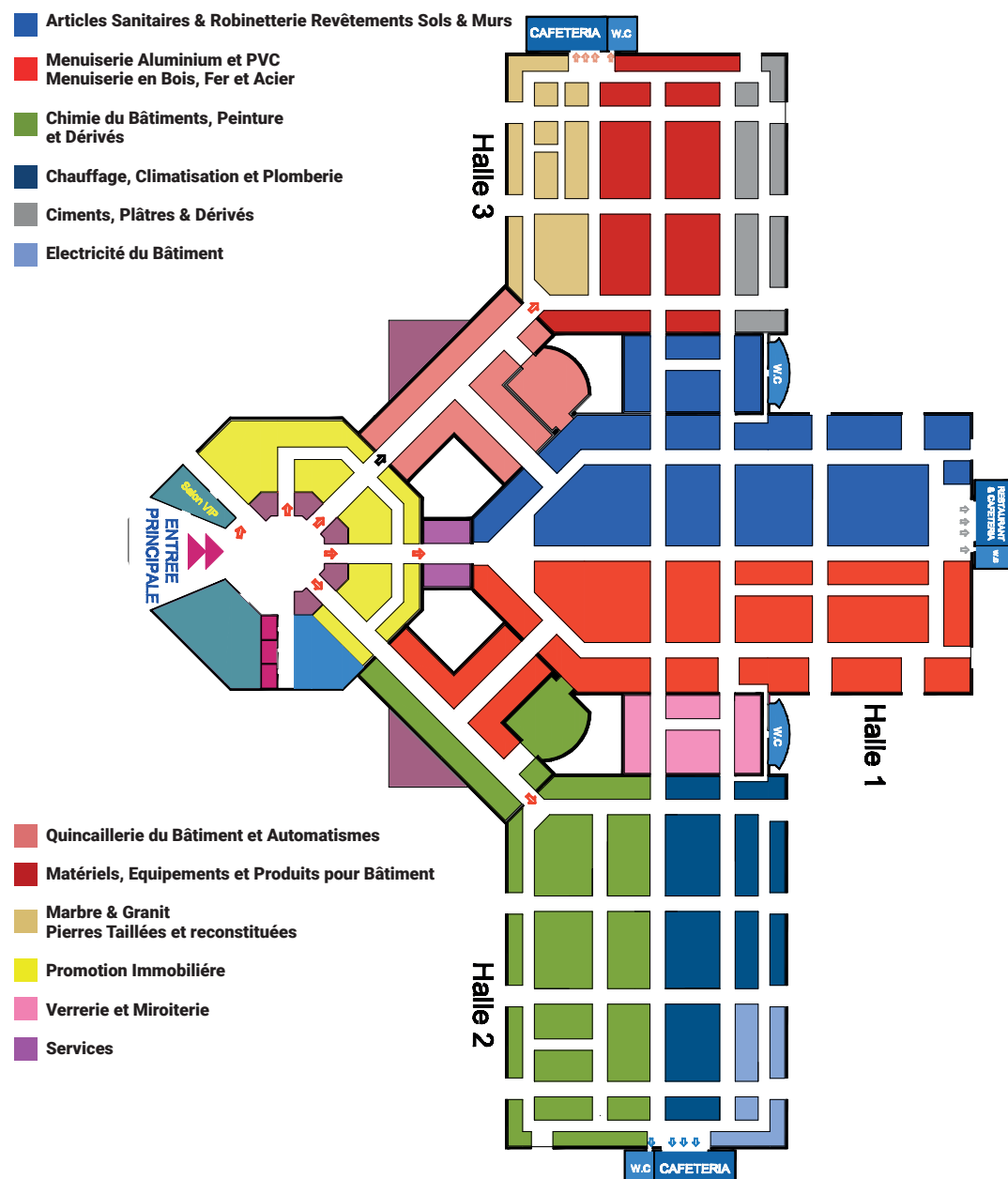
Ce métier est exercé par des Architectes ou Designers et des professionnels multi-services.

Pour réussir ce projet, la Société des Foires internationales de Tunis vous conseille de confier à un professionnel Architecte ou Designer, la conception et la réalisation de votre stand.

Elle met à votre disposition en priorité des espaces nus, et continue pour cette année à vous proposer des stands équipés de type standard non meublé ou des stands personnalisés.



SECTORISATION DU PLAN GÉNÉRAL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



LES CONDITIONS D'ADMISSION

1/ CRITÈRES D'ADMISSION

Lors du dépôt du dossier, les entreprises sont priées de présenter:

- ▶ Demande d'admission dûment remplie,
- ▶ Extrait du Registre National des Entreprises (RNE),
- ▶ Copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente », obligation de porter le matricule fiscal sur la facture.

La commission Technique examine le dossier de l'exposant dans toutes ses rubriques. Elle aura pour mission d'accepter, de refuser ou bien d'exiger des modifications et/ou des améliorations en fonction du concept du salon et du respect de toutes les conditions d'admission.

2/ CONTRAT DE LOCATION DU STAND

Une fois l'admission acceptée, l'exposant doit signer le Contrat de Location du Stand et payer 30% de la totalité des frais de participation.

La participation ne deviendra définitive qu'après signature du contrat qui devra être également revêtu du cachet de l'entreprise exposante et signé par le premier responsable de l'entreprise (Gérant, DG ou le PDG).

3/ PLAN D'ARCHITECTURE DU STAND NU

Après accord de la commission et avant affectation définitive, l'exposant est invité à fournir les documents suivants:

- ▶ Un plan d'aménagement en 2D avec cotation et une perspective 3D,
- ▶ Le tableau de certification des matériaux et leur réaction au feu,
- ▶ Les détails de séparation à l'intérieur du stand,
- ▶ Un plan détaillé de l'éclairage et du faux-plafond s'il ya lieu,
- ▶ Un planning du montage,

Ces documents doivent être fournis sur papier et sur support informatique (flash disc).

NB: La hauteur finie est de **4m**,

Mezzanine:

Les exposants prévoyant un stand avec mezzanine doivent consulter le Cahier des Charges des Participations (Page 7).

Les mezzanines sont autorisées **uniquement sur le côté périphérique de la halle** et doivent répondre aux normes de sécurité.

Une attestation de conformité aux normes de sécurité doit être présentée à l'organisateur attestant de la stabilité des structures. Cette attestation doit être délivrée par un **organisme de contrôle agréé**.

4/ PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPOSITION

L'exposant admis est tenu de respecter et faire respecter par ses mandataires les textes en vigueur du:

- ▶ Règlement Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,

et de retourner les engagements dûment remplis et signés.

5/ AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS CONSTRUCTEURS DES STANDS

La Société des Foires Internationales de Tunis introduit une nouvelle disposition pour s'assurer que la personne choisie possède la formation et les qualités requises:

- ▶ Pour la conception, la mise en œuvre et le respect des règles techniques pour le montage et démontage des stands d'exposition,
- ▶ Pour prendre toutes les dispositions nécessaires et respecter les modalités d'organisation, les délais de montage et de démontage et achever le travail dans les délais prescrits,
- ▶ Pour prendre connaissance du Règlement Général des Manifestations, du Cahier des Charges des Participations et du Cahier des Charges Technique du Salon,
- ▶ Pour respecter les normes de sécurité,

NB. L'Architecte/Designer choisi doit obligatoirement **se faire agréer** par l'organisateur et s'inscrire sur **la liste d'agrément**.

6/ MONTAGE DES STANDS

La conception et la réalisation de l'architecture du stand demeure sous la responsabilité de l'exposant.

La Commission Technique, munie des plans remis par les exposants, sera amenée à **vérifier** la conformité des stands aux plans validés et pourra refuser tout stand non conforme au **projet approuvé**.

L'organisateur recommande fermement aux exposants de **fabriquer dans leur propre atelier les éléments de construction du stand et non pas sur le lieu d'exposition**.

La date **d'ouverture des Halles** pour les montages des stands est fixée par l'organisateur. Les exposants peuvent accéder aux halles d'exposition pour le montage définitif de leurs stands **à partir du Jeudi 15 Octobre 2020**.

NB. Il est rappelé que l'exposant devra assurer le gardiennage de son matériel et équipement pendant les horaires d'ouverture des halles.

Les travaux du montage des stands doivent être impérativement achevés
Le Samedi 24 Octobre 2020 à 17H00.

A cette date l'accès des camions à l'intérieur des Halles est strictement interdit.

IMPORTANT :

Les exposants sont informés que **faute de respect du délai** de fin du montage, ils encourent des pénalités de retard progressives de **250 DT par Heure** et pour le mandataire Architecte/Designer **le retrait de l'agrément**.

7- SIGNALISATION ET ELINGAGE:

L'exposant est tenu de faire accrocher la signalisation avant le montage du stand. L'accrochage doit se faire à l'intérieur de l'espace du stand et éviter de gêner le voisinage ou la visibilité de l'espace.

8- NUISANCES SONORES:

Il est strictement interdit d'occasionner des nuisances sonores à partir d'équipements audio-visuels ou autres.

En cas de non-respect, l'organisateur est en droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la saisie de l'équipement audio-visuel.

9- CATALOGUE OFFICIEL DES EXPOSANTS:

Les exposants admis ont **l'obligation de participer** au Catalogue Officiel des Exposants par une insertion publicitaire de qualité conforme à leur image de marque et à la notoriété du salon.

Dernier délai de réception du fichier de l'insertion, **le 9 Octobre 2020**

10- CRITÈRES D'ÉLIMINATION:

- ▶ Selon la nature d'activité de l'entreprise.
- ▶ Non respect du concept du salon et des critères d'admission.
- ▶ Deux refus successifs du dossier technique.
- ▶ Non respect des délais de montage et de démontage des stands.
- ▶ Non respect de la conformité du produit.
- ▶ Non respect des normes de sécurité.
- ▶ Litiges de paiement.

PLANNING DE RÉALISATION DES STANDS D'EXPOSITION

Actions	Timing
Remise du dossier de Participation	A partir du Janvier 2020
Examen de la demande d'admission par la Commission Technique . Examen du dossier d'agrément de l'Architecte/Designer, dans le domaine de la construction, de l'Aménagement et de la Décoration des stands en vue de l'autorisation de son éligibilité à exercer au Parc des Expositions du Kram.	Mars, Avril, Mai et Juin 2020
En cas d'admission: 1- Affectation. 2- Signature du Contrat de Location du Stand. 3- Paiement de l'avance. 4- Insertion Publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants. (L'exposant est tenu de fournir l'épreuve pour insertion publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants : Format JPEG ou PDF).	Mars, Avril, Mai et Juin 2020
Réception et validation de l'Architecture du Stand Nu par la Commission Technique.	Dès l'admission du dossier de participation
L'exposant admis doit remettre à l'organisateur le Timing de préparation et de montage du stand (Tableaux des Dates).	Avant le 15 Septembre 2020
Début du montage des stands. Le traçage de l'espace loué par l'exposant est effectué par l'organisateur avant le début du montage. Rappel: Les éléments du stand doivent être fabriqués dans les ateliers de l'exposant.	Jeudi 15 Octobre 2020
Fin des travaux de Montage des stands. L'exposant doit achever les travaux de montage du stand. Rappel: Faute de respect du délai de fin du montage, l'exposant encourt des pénalités de retard progressives de 250 DT par Heure et pour le mandataire Architecte/Designer le retrait de l'agrément.	Samedi 24 Octobre 2020
Ouverture du Salon Le respect de l'horaire est obligatoire	Le 26 Octobre 2020 à 10H00
Démontage des stands. L'exposant est tenu d'assurer l'évacuation de ses produits et le démontage de son stand dans un délai de 3 Jours.	A partir du Lundi 2 Novembre 2020

INFORMATIONS PRATIQUES

SALON INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT CARTHAGE

Dates : **26 Octobre** au **1^{er} Novembre 2020**

Ouvert Tous les Jours de **10H00 à 19H00**

Horaires Exposants **9H30 - 19H30**

Lieu : Parc des Expositions du Kram

CONTACT:

Mr. Karim REZIGUI – Chef de Projet du Salon.

E-mail: karim.rezigui@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 710

DÉPARTEMENT TECHNIQUE:

(Pour les commandes des prestations techniques, de l'électricité et de l'élingage des signalisations)

Mr. Abdelaziz BOURHILA - Chef de Département Technique.

E-mail: abdelaziz.bourhila@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 706

Documents à télécharger à partir du site web du Salon:

WWW.CARTHAGE-EXPOBATIMENT.COM.TN

- ▶ Règlements Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,
- ▶ Répertoire des Mobiliers & Services,

Toute l'équipe de CARTHAGE est à votre disposition pour vous assurer le plein succès à votre participation.



www.fkram.com.tn



Société des Foires Internationales de Tunis S.A.
Parc des Expositions et Centre de Commerce International de Tunis

B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE

Tél. : (216) 71 973 111 - 71 976 111

Fax : (216) 71 971 666

itf.com@fkram.com.tn